



LABORATOIRE DE SOCIOLOGIE
D'ANTHROPOLOGIE
ET D'ETUDES AFRICAINES

LAS ANEA



**REVUE
DEZAN**

NUMERO 015

VOLUME II

UAC, Décembre 2018

REVUE DEZAN

NUMERO 15, Volume II, Décembre 2018

Directeur de publication

Albert TINGBE-AZALOU

*Chef de la Filière Sociologie-Anthropologie,
Ecole Doctorale Pluridisciplinaire*

Rédacteur en Chef

IMOROU Abou-Bakari

Maitre de Conférences des Universités (CAMES)

Comité Scientifique

Pr. Michel BOKO (Bénin), Pr. Prospère I. LALEYE (Sénégal),
Pr. Albert TINGBE-AZALOU MC (Bénin), Pr. Francis AKINDES (Côte
d'Ivoire), Pr. Maxime Da CRUZ (Bénin), Pr. Thomas BIRSCHENK
(Allemagne), Pr. Yendoukoa Lalle LARE, MC (Togo), Pr. Albert
NOUHOUAYI (Bénin), Gautier BIAOU, MC (Bénin), Pr. Mamoudou
IGUE (Bénin), DANIQUE TAMASSE Roger, MC (Togo), MONGBO Rock
(Bénin), Pr. Issiaka KONE (Côte d'Ivoire), Pr. Séri DEDY, Pr. Elisabeth
FOURN (BENIN), Alkassoum MAIGA (BURKINA FASO) et Pr. Lolouvou
Foly HÉTCHÉLI (TOGO), HOUNGNIHIN Rock

Comité de Lecture

Pr Toussaint TCHITCHI (Bénin), Pr. Sylvain ANIGNIKIN Bénin),
Pr. Paulin T. HOUSSOUNOU (Bénin), Pr. Albert TINGBE AZALOU, MC (Bénin),
Pr Roch Gnahoui DAVID (Sénégal), IGUE Babatundé Charlemagne (Bénin),
MIDIOHOUAN Guy Ossito (Bénin), MEDEGAN Ambroise (Bénin)

Recueil, agencement et mise en forme des textes

TOGBE Codjo Timothée & SOSSOU Tokandé Romuald

DEZAN

NUMERO 015, VOLUME 2, 2018

UAC, DECEMBRE 2018

Toute correspondance est adressée au :
Comité de Rédaction de la revue DEZAN
01 BP 526 Cotonou, République du Bénin
revuedezan@yahoo.fr

Toute reproduction sous quelle forme que ce soit est interdite et de ce fait passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la production du droit d'auteur en République du Bénin.

ISSN 1840-717-X DU 4^{ème} trimestre

Dépôt Légal N°6378 du 4^{ème} trimestre

Ce numéro a été réalisé grâce à l'engagement, aux conseils et observations d'enseignants et chercheurs du Département de Sociologie-Anthropologie et d'autres entités de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey Calavi.

Nous tenons à témoigner de notre reconnaissance aux **Professeurs Michel BOKO, Guy Ossito MIDIOHOUAN, Ambroise MEDEGAN, Bertin YEHOUEYOU et Maxime da CRUZ.**

Dr. TOGBE Codjo Timothée a assuré le recueil, l'agencement et la mise en forme des textes. Le tout, sous la supervision du Rédacteur en Chef **Dr. Abou-Bakari IMOROU.**

Sommaire

SCIENCE, PHILOSOPHIE ET VIE POLITIQUE CHEZ PAULIN HOUNTONDJI. Kouamé Hyacinthe KOUAKOU	7
LE DROIT A LA VILLE CONTRE L'EMANCIPATION, QUELLE PLACE POUR LE DROIT AU VILLAGE AU TOGO ?	27
KPOTCHOU Koffi	
L'EMPLOI SALARIÉ DANS LA STRATÉGIE D'INSERTION SOCIO PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN CÔTE D'IVOIRE	45
Dr Robert G. LOBA & Franck Yapo YAPO	
MEDICALISATION DE L'ALLAITEMENT SOUS CONTRAINTES DES SOINS DE PLANTES MEDICINALES AUX ENFANTS DE 0 A 6 MOIS PAR LES MERES ALLAITANTES A DJANGLANMEY (SUD-BENIN)	63
PIERRE CODJO MELIHO, LAURE MACEIDO & CODJO ADOLPHE KPATCHAVI	
SYMBOLIQUE ET USAGE DE L'EAU DANS LES PALAIS ROYAUX D'AGBOMÉ AU SUD DU BENIN	83
Dr. Bruno MONTCHO,	
TRANSHUMANCES PASTORALE, POLITIQUE ET RELIGIEUSE : CAUSES STRUCTURELLES ET ENJEUX CONJONCTURELS	107
Docteur Hermann Juste NADOHOU & Docteur Ingénieur Flora Josiane CHADARE	
LE LOBI D'HIER ET LE LOBI D'AUJOURD'HUI : Une anthropologie de la fluctuation de l'image de soi par l'autre.....	119
Augustin PALE	
SENTIMENT D'EFFICACITE, SOUTIEN HIERARCHIQUE ET EQUILIBRE EMPLOI – FAMILLE	133
PARI Paboussoum	
LE MANIOC : DE LA SOUDURE ALIMENTAIRE À L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ EN PAYS FÂAFOUË DE L'ÉPOQUE PRÉCOLONIALE À 1912	145
Karamoko SYLLA	
ROLE DES INSTITUTIONS LOCALES DANS LA GESTION DU FONCIER RURAL DANS LES FERMES AGRICOLES DANS LE BENIN MERIDIONAL : CAS DE LA COMMUNE DE ZAGNANADO	163
Charlemagne TOMAVO	
ROLES ET JEUX DE ROLES DES ACTEURS DANS LA GESTION DE LA FILIERE COTON DANS UN CONTEXTE DE REFORMES INSTITUTIONNELLES DANS LA COMMUNE DE KANDI	181
Montacer M. TOURE, Abdul-Razak KOTCHONI, Nasser M. BACO et Rigobert C. TOSSOU1	
SELF AND SOCIETY IN GEORGE ELIOT'S JANET'S <i>REPENTANCE</i>	197
Ibrahim YEKINI	
ACQUISITION MASSIVE VERSUS ACCAPAREMENT DES TERRES AGRICOLES A ALLADA (BENIN) : VERS UNE RECOMPOSITION DE L'ESPACE RURAL ET DES ACTEURS DU JEU FONCIER LOCAL ?	207
NASSI Karl Martial	

LA RÉIFICATION DU VIVANT ET LES IMPLICATIONS D'UNE MORALE DIFFÉRENTIELLE CHEZ CLAUDE BERNARD	227
Christian Kouadio YAO	
LE TRAITE DE PROTECTORAT ENTRE LA FRANCE ET LE ROYAUME CABE ET SES VICISSITUDES : 1894-1910	243
Patrick Joël ADJIVESSODE	
MISSIONNAIRES ET PRESSE ECRITE AU TOGO : 1901-1960	267
Ningui Wéssowa MAYEDA	
QUAND LES TEXTES NE DISENT PAS TOUT OU LA NECESSITE DE CO- ÉTATISATION : UNE ANALYSE DES PRATIQUES DE GESTION DES ECOLES ET DES REGIONS PEDAGOGIQUES AU BENIN :	283
TAMA Clarisse et BADIAGOUN Emmanuel	

RÔLES ET JEUX DE RÔLES DES ACTEURS DANS LA GESTION DE LA FILIÈRE COTON DANS UN CONTEXTE DE REFORMES INSTITUTIONNELLES DANS LA COMMUNE DE KANDI

**Montacer M. TOURE¹, Abdul-Razak KOTCHONI², Nasser M. BACO³
et Rigobert C. TOSSOU¹**

1. Laboratoire de Sociologie et de Vulgarisation Rurale (LSVR), Faculté des Sciences Agronomiques – Université d'Abomey-Calavi
2. Laboratoire d'Analyses et de Recherches sur les Dynamiques Economiques et Sociales (LARDES), Faculté d'Agronomie - Université de Parakou
3. Laboratoire Société-Environnement (LaSEn), Faculté d'Agronomie - Université de Parakou Tél : +229 95 852 267 Email : tmontacer@yahoo.fr

Résumé

Cet article vise à comprendre l'influence des politiques institutionnelles du secteur coton sur les rôles des acteurs entre 2005 et 2015. A cet effet, des données ont été collectées auprès de cent quarante producteurs de coton répartis dans quatre villages de la commune de Kandi. Conformément à l'option méthodologique et en fonction du caractère des données collectées au cours de l'étude, les techniques d'analyse ont privilégié une approche qualitative. La comparaison, les études de cas, les analyses de discours, les histoires de vie et les citations sont les techniques d'analyses utilisées.

Des résultats issus de cette étude, la mise en œuvre des réformes a débouché sur la multiplicité des différentes réformes institutionnelles et sur une cacophonie généralisée entre les différents acteurs de la filière. La filière à un moment donnée est gérée par une multitude d'acteurs, chacun poursuivant ses propres intérêts. C'est un climat délétère qui règne dans les relations de travail et nuit gravement à la synergie nécessaire qui devrait caractériser leur collaboration. Cette désorganisation de la filière a entraîné une démotivation au sein des producteurs qui constituent des acteurs clés de la filière.

Mots-clés : Réformes, institutions, filière coton, acteur, jeux d'acteurs.

Abstract

This article aims to understand the roles and motivations of each actor in the sector, as well as their respective motivations. For this purpose, data were collected from 140 cotton producers in four villages in Kandi. According to the methodological option and according to the character of the data collected during the study, the analysis techniques favored a qualitative approach.

Comparison, case studies, speech analysis, life stories and quotes are the analytical techniques used.

From the results of this study, the implementation of the reforms has led to the multiplicity of different institutional reforms and widespread cacophony between the various actors in the sector. The sector at a given moment is managed by a multitude of actors, each pursuing its own interests. It is a deleterious climate that reigns in labor relations and seriously undermines the necessary synergy that should characterize their collaboration. This disorganization of the sector has led to demotivation among producers who are key players in the sector.

Keywords: *reforms; institutions; cotton sector; actor; acting games.*

Introduction

La filière coton représente 45% des rentrées fiscales et contribue en termes de valeur ajoutée à hauteur de 13% du PIB au Bénin (DPC, 2010, p. 3). Malgré cette importance majeure, la production cotonnière est passée de 427.000 tonnes en 2004-2005 à 160.000 tonnes en 2009-2010 (C. P. Kpadé, 2011, p. 68). Cette baisse de plus de 62% de la production révèle une crise profonde du secteur coton, qui s'est traduite au cours des dernières années par une forte instabilité des entreprises du secteur et des institutions qui encadraient et coordonnaient la production de coton au Bénin. Pourtant, de 2005 à 2015, la filière coton au Bénin a connu plusieurs réformes qui peuvent être subdivisées en trois grandes périodes à savoir :

- 2005 à 2008 : période marquée par l'implication de l'Etat dans certains maillons stratégiques et par une gestion concertée de la filière dans le cadre d'un partenariat public privé puis par un transfert des responsabilités de l'État aux acteurs privés dans le domaine de la gestion de la filière coton par la mise en place de plusieurs cadres exclusifs de représentation basés sur des critères objectifs ;
- 2008 à 2012 : période marquée par la cession de l'outil industriel de la Société National pour la Promotion Agricole (SONAPRA) et la prise en charge de la gestion de la filière par le secteur privé à travers la signature d'un nouvel Accord Cadre entre l'Etat et l'Interprofession ;
- 2012 à 2015 ; période marquée par le retour de l'Etat dans la gestion de la filière suite à la suspension de l'Accord Cadre entre l'Etat et l'AIC.

Malgré toutes ces réformes, la filière rencontre toujours d'importantes difficultés aussi bien d'ordre organisationnel que d'ordre technique, et ce, en dépit des arrangements institutionnels et des acquis (M. D. S. Agossou, 2008, p. 79). Il s'avère alors important d'analyser les rôles de chaque acteur pour mieux comprendre la situation. En s'appuyant sur l'exemple des exploitations cotonnières de Kandi au Nord-Bénin, cette étude vise à comprendre les rôles et les jeux d'intérêt au niveau des acteurs engagés dans la filière au cours de chaque période.

1. Méthodologie de la recherche

1.1. Zone d'étude

La Commune de Kandi est située au nord du Bénin, dans la zone agro écologique du bassin cotonnier (zone II), à 650 km de Cotonou et presque au centre du Département de l'Alibori, entre $10^{\circ}90'$ et $11^{\circ}35'$ de latitude nord puis $2^{\circ}38'$ et $3^{\circ}15'$ de longitude ouest. La localisation de la zone d'étude est présentée par la figure 1.

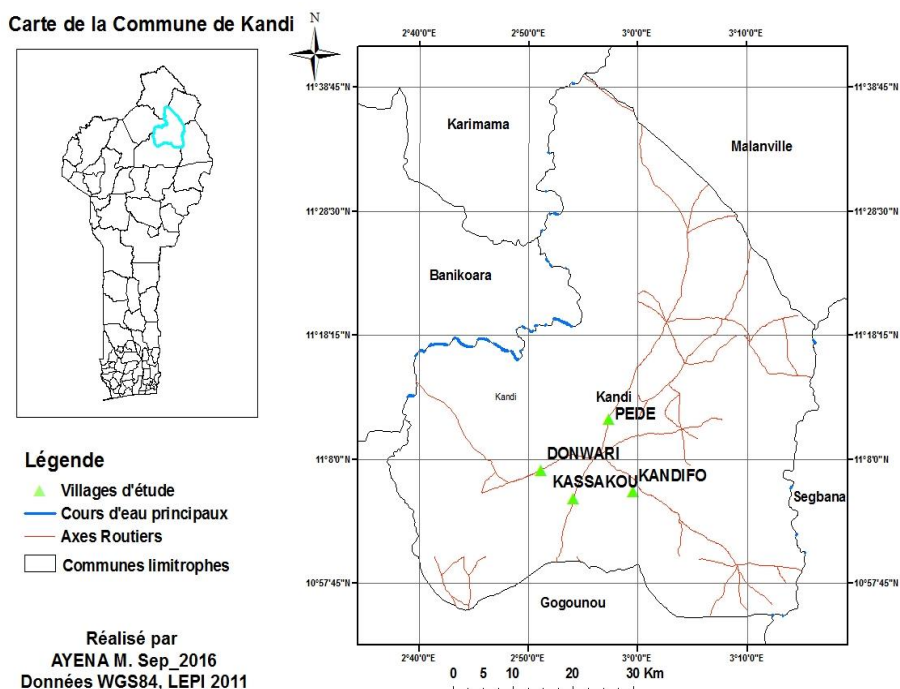


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude.

1.2. Choix de la zone d'étude

Le choix de la commune de Kandi, pour servir de cadre à nos investigations s'explique par ses atouts pour la production cotonnière et les importantes ressources naturelles qu'elle renferme. En effet Kandi appartient à la zone agro-écologique II correspondant à la zone cotonnière du Nord-Bénin. Avec une superficie de 3421 km², la commune est occupée en grande partie par le parc W, la Zone Cynégétique de Djona et est aussi frontalière à la Forêt Classée de Goungoun constituant une zone ininterrompue d'aires protégées interdites d'habitation et à l'agriculture dans une commune où l'agriculture est la principale source de revenus et est de type extensif. Malgré cette position, Kandi fait toujours partie des meilleures communes de productions cotonnières de l'Alibori. Aussi, avant les indépendances, Kandi était-il le pôle de production cotonnière par excellence au Nord Bénin et abritait la seule usine d'égrenage du coton. On note également la présence de plusieurs acteurs impliqués dans la gestion de la filière cotonnière depuis la production jusqu'à la commercialisation. Ainsi dans le groupe des producteurs, il existe une cohabitation des divers réseaux d'organisation des producteurs (FUPRO, AGROP, FENAPRA), les distributeurs d'intrants et les égreneurs (usine SODICOT) y sont représentés aussi, de même que d'autres structures de soutien (AIC, CSPR, CRA-CF). Il existe alors dans cette région une large gamme d'acteurs intervenant dans la filière.

1.3. Choix des villages

Les villages dans lesquelles l'étude a été menée sont choisis après à une étude exploratoire dans la commune. Cette phase exploratoire a permis d'avoir les premières informations sur l'historique, la population, la production de coton, la répartition des divers réseaux des groupements de producteurs, l'accès au village, les langues parlées et les religions, la production cotonnière annuelle, etc. Toutes ces informations ont été obtenues sur la base des entretiens avec les personnes ressources telles que les responsables des services publics et privés de vulgarisation agricole, les responsables d'ONG, les élus locaux et à partir des données de recensement de la population. Cette phase a également permis d'identifier certaines variables à intégrer dans le questionnaire pour la collecte des données de terrain. Les techniques utilisées au cours de cette enquête ont été des entretiens libres, des entretiens semi guidés et des Focus Group.

1.4. Données collectées et méthode d'analyse des données

Les principales données utilisées sont primaires et proviennent en grande partie de la revue documentaire. Ces données ont été complétées par des données secondaires collectées sur la base d'enquête de terrain réalisées à Kandi en juin 2016. Elle sont relatives à l'identification des principaux acteurs, à leurs rôles, aux interrelations entre ces acteurs et aux dynamiques qui s'opèrent en leur sein afin de mieux appréhender les intérêts de chacun, les foyers de conflits et leur effet sur l'organisation de la filière.

Les méthodes d'analyse ont combiné les analyses historiques, de discours et comparative. L'analyse historique a permis d'expliquer l'organisation de la filière afin d'appréhender les transformations organisationnelles engendrées. L'analyse de discours a permis d'analyser d'une part la cohérence interne des discours des acteurs et d'autre part la cohérence entre les discours de différents acteurs. Enfin, l'analyse comparative a servi à mettre en perspective les discours et les jeux rôles des acteurs.

2. Résultats

2.1. Caractéristiques socioéconomiques et démographiques des producteurs

Les producteurs de coton sont constitués majoritairement des groupes socioculturels bariba, peulh et mokollé des localités de Kandi.

L'appartenance à un groupement permet aux producteurs de bénéficier de l'appui des programmes de développement et des politiques de développement de la filière. C'est la raison pour laquelle tous les producteurs de la zone d'étude appartiennent à un groupement de production de coton. Ce qui leur permet d'avoir accès au crédit intrant. Cependant, le niveau de participation de chaque membre aux activités et au fonctionnement des groupements reste difficile à appréhender. Un des facteurs expliquant cet aspect de chose. Quant au niveau d'instruction, il est très important dans la sociologie et l'analyse des activités de production ou de commercialisation des produits. Car l'instruction permet de bien gérer l'activité, d'en établir les comptes d'exploitation et d'être rationnel dans les décisions. Des résultats obtenus, il ressort que 75% des enquêtés ne sont ni instruits, ni alphabétisés. Cette situation engendre chez eux une maîtrise imparfaite du fonctionnement de la filière, un déficit d'information et par conséquent leur dépendance à l'égard des autres. Cette situation fait que les producteurs ne bénéficient pas effectivement des formations et ateliers organisés à leur intention.

En dehors du crédit intrant, l'accès à toute autre forme de crédit est encore très faible dans la commune de Kandi. Seul 17,9 % des enquêtés ont eu accès aux autres crédits.

L'analyse des données indique que l'âge moyen des enquêtées est de $45,70 \pm 8,07$. Quant à l'expérience professionnelle, elle est en moyenne est de $17,08 \pm 6,29$. La valeur obtenue dans le cas de cette étude prouve que la production du coton est une vieille activité qui est exercée depuis longtemps. Elle justifie le fait que le coton est la principale culture dans la commune de Kandi. La taille des ménages des unités de recherche enquêtées varie de 01 personne à 29 personnes avec une moyenne de 09,06 personnes ($\pm 4,41$). Le ménage est dirigé par un chef ménage qui possède le pouvoir de décision. Mais, tous les membres du ménage ne participent pas à l'activité de production. Ceci conduit à la distinction des actifs agricoles et des non actifs agricoles. Le nombre moyen d'actifs agricoles par ménage est de 5,57 personnes ($\pm 3,70$). Ainsi, en moyenne, 1,58 personnes sont à la charge de chaque actif. Les ménages sont alors pourvus d'une force humaine importante leur permettant d'exercer les activités agricoles, notamment la culture du coton.

2.2. Les acteurs impliqués dans la gestion de la filière et bref aperçu de leurs rôles

Plusieurs structures et familles d'acteurs (étatiques et non étatiques) interviennent, agissent et interagissent dans la filière coton. Au sein de l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC), la Fédération des Union des Producteurs (FUPRO) intervient dans la répartition de la production de coton-graine, l'élaboration du plan d'évacuation de ce dernier vers les usines d'égrenage et dans la collecte des besoins en agents de vulgarisation et leur mise à disposition dans les Centre d'Action Régional pour le Développement Rural (CARDER) par l'AIC. Elle intervient dans les mécanismes d'évaluation de cette production, d'entretiens des pistes, dans la fixation du prix d'achat du coton-graine et de cession des intrants, et dans le renforcement des capacités organisationnelles des producteurs. Elle n'a pas toutefois, de fonction opérationnelle formelle dans l'AIC, mais elle participe aux décisions stratégiques sur lesquelles son avis importe. Pour l'entretien des pistes, les Organisations des Paysannes (OP) apportent la main d'œuvre nécessaire lors du tracé du layon et du revêtement et une contribution financière forfaitaire variable selon les OP et les régions. A Kandi, la participation des OP à

l'entretien des pistes s'élève à 1FCFA/kg de coton-graine vendu, en plus de la contribution de l'AIC relevant des fonctions critiques.

Mais si au sein de l'AIC, les interprofessions constituent un creuset de concertation entre les différents groupes professionnels, il n'en demeure pas moins que les rapports de forces sont inégaux, à cause des asymétries d'informations existantes. Les organisations industrielles et commerciales disposent en général d'informations de meilleure qualité que les organisations paysannes qui sont représentées au sein des interprofessions par des responsables maîtrisant peu le fonctionnement de la filière.

En définitive, il y a donc deux types de faisceaux de relations dans ce nouveau schéma: un faisceau de relations spécifiques portant sur "l'opérationnalisation" des objectifs stratégiques de la production, entre les OP et les organisations industrielles et commerciales ; un faisceau de relations d'intermédiation entre ces organisations dont la gestion des risques financiers. L'AIC occupe une place importante dans ce second faisceau de relations en se positionnant comme l'autorité faîtière, mais son indépendance vis-à-vis de ses membres qui, éventuellement peuvent être amenés à avoir des relations conflictuelles, n'est pas clairement établie. Les problèmes d'exécution du plan d'évacuation du coton-graine au cours de la campagne 2011-2012, suite au retrait définitif de la SONAPRA de cette fonction critique en 2008, et les regrets manifestés par les OP à la base, montrent que tout peut échapper à l'AIC et qu'elle pourrait faire face à une véritable crise d'existence.

En résumé, trois groupes d'acteurs professionnels sont impliqués dans la gestion de la filière coton au Bénin : les importateurs et distributeurs d'intrants ; les égreneurs de coton ; et les organisations des producteurs. Les producteurs sont responsables de la production du coton-graine. Les sociétés d'égrenage exercent la fonction de transformation primaire du coton-graine acheté auprès des producteurs, en fibre qu'elles exportent sur le marché international. Les importateurs et distributeurs d'intrants agréés facilitent l'accès des producteurs à ces facteurs de production. Les premiers achètent les intrants sur le marché international après avoir été sélectionnés sur la base d'un appel d'offre international. Les seconds acquièrent les intrants auprès des importateurs au port de Cotonou. Ils les cèdent aux producteurs et font la mise en place dans les magasins. Cette quatrième catégorie d'acteurs est apparue en 2006 pour éviter qu'un agent économique exerce à la fois les fonctions d'importation et de distribution. En effet, cet exercice est contraire aux dispositions légales sur le commerce au Bénin. (B. Yérima et F. Affo, 2009,

p. 17). Le tableau 1 présente un aperçu des changements de responsabilités des principaux acteurs de la filière coton entre 2005 et 2015.

Tableau 1 : Aperçu des changements de responsabilités des principaux acteurs de la filière

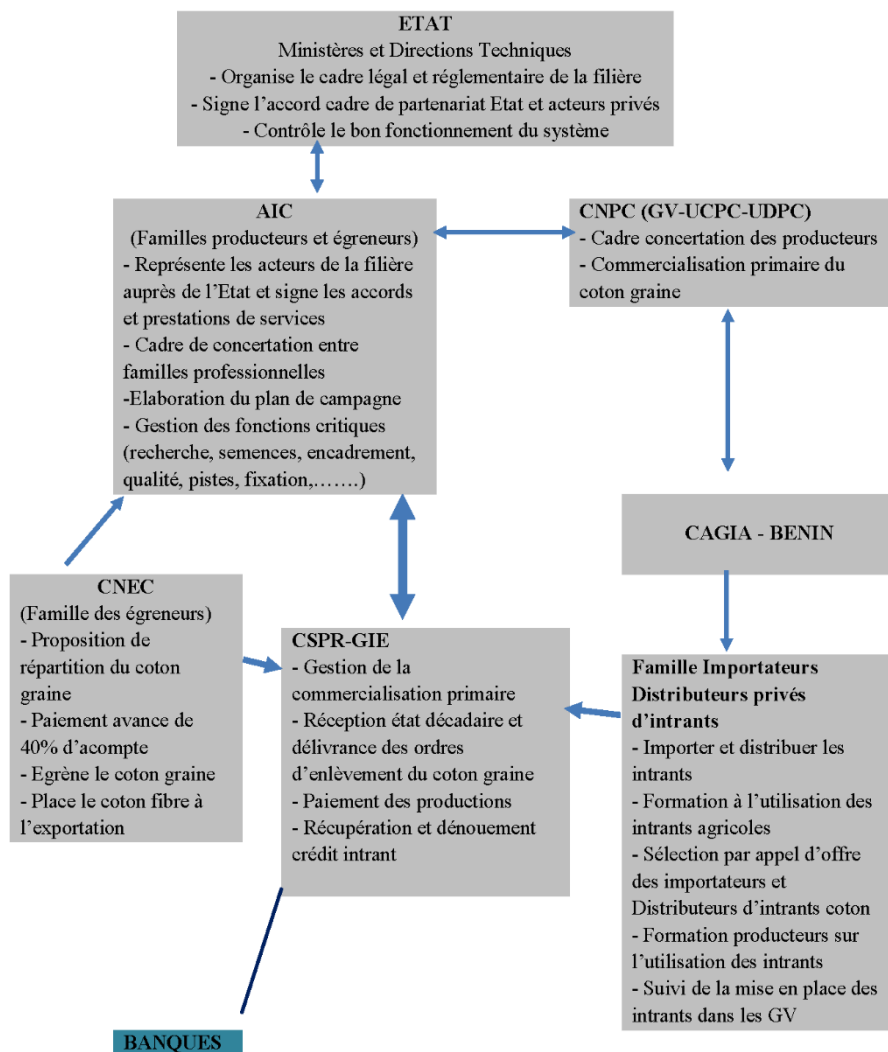
Responsabilités	Périodes		
	Entre 2005 et 2008	Entre 2008 et 2012	Entre 2012 et 2015
Approvisionnement intrants (appel d'offres)	<ul style="list-style-type: none"> • Commission Intrants Coton, regroupant les familles professionnelles à l'AIC (CNPC, CNIDEC, CNEC) • Homologué par l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> • Commission Intrants Coton, regroupant les Familles professionnelles à l'AIC (CNPC, CNIDEC, CNEC) • Homologué par l'Etat 	MAEP/SONAPRA
Mise en place intrants au niveau des producteurs	<ul style="list-style-type: none"> □ AIC/CSPR • Distributeurs d'intrants • CNPC, CDPC et CCPC • Faïtières : ANPC, U (D/R), PC et UCPC • Producteurs organisés au village : GVPC 	<ul style="list-style-type: none"> • AIC/agences et projets (PARFCB) • Distributeurs d'intrants • CCSPC • Service de vulgarisation : CeCPA • Producteurs organisés au village : CVPC 	<ul style="list-style-type: none"> • MAEP/SONAPRA/ONS • CeCPA • Producteurs organisés au village : CVPC
Production du coton	Producteurs	Producteurs	Producteurs
Commercialisation primaire vers les usines	<ul style="list-style-type: none"> • AIC/CSPR • CNPC, CDPC et CCPC • Faïtières : ANPC, U (D/R) PC et UCPC • Producteurs organisés au village : GVPC 	<ul style="list-style-type: none"> • AIC/agences et projet (PARFCB) • Service de vulgarisation : CeCPA* • Producteurs organisés au village : CVPC 	<ul style="list-style-type: none"> MAEP/SONAPRA/ONS • Service de vulgarisation : CeCPA • Producteurs organisés au village

**Les agents du CeCPA ont été écartés durant la campagne 2011-2012*

Source : Résultats d'analyse des données d'enquête, Juillet 2016.

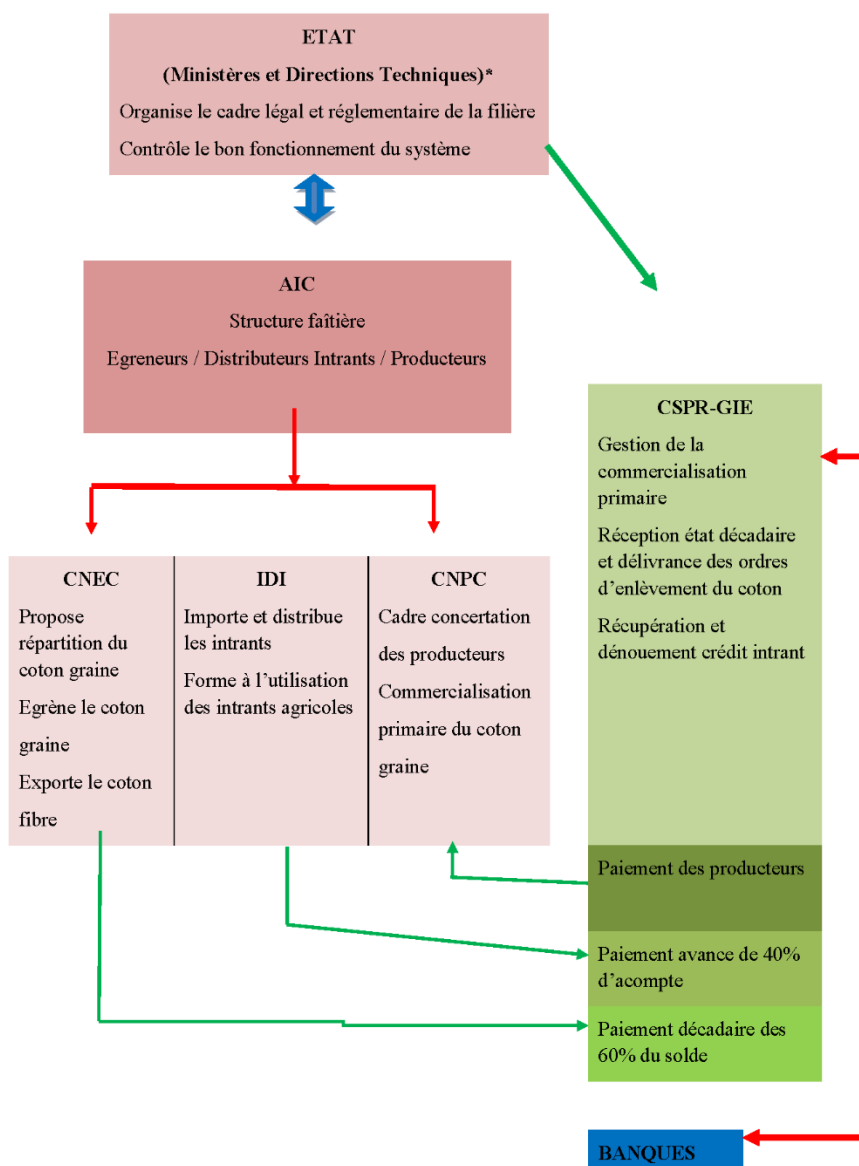
L'organisation de la filière et les interrelations entre les différents acteurs respectivement entre 2000 et 2007 et entre 2008 et 2012 sont résumées dans les organigrammes 1 et 2.

Organigramme1: Schéma de gestion de la filière coton (2000-2007)



Source : Adapté de la littérature par l'auteur, Juillet 2016

Organigramme 2 : Schéma de gestion de la filière coton (2008-2012)



Source : Adapté de la littérature par l'auteur, Juillet 2016

2.3. Jeux d'intérêts au sein des acteurs de la filière

A partir de l'an 2000, l'Etat a commencé par transférer certaines compétences aux organisations paysannes, ceci dans le but d'améliorer la rentabilité de la filière coton et de réduire sensiblement le coût d'intervention des structures

étatiques d'encadrement des producteurs et de leurs organisations (PNUD, 2000, p. 13). Les producteurs, peu préparés à exercer les activités initialement dévolues aux services techniques de l'Etat, n'ont pas pu développer des compétences dans la gestion des intrants, de la caution solidaire (en raison de l'effectif pléthorique des GV). Par conséquent, loin d'avoir été récupérée par les producteurs, la gestion de la filière est revenue aux mains des lettrés qui, en milieu rural, profitent de l'analphabétisme des producteurs pour instaurer un contexte de flou, une sorte de « barrières de conventions », contexte propice au détournement et à la corruption. La qualité même des prestations des OP cotonnières pose ainsi problème. Leur fonctionnement se caractérise par un défaut de communication entre elles au sein du réseau FUPRO et entre les membres eux-mêmes au sein d'une même OP et une insuffisance de l'information véhiculée.

Aussi, n'est-il pas étonnant d'entendre certains producteurs à la base avouer ne pas toujours maîtriser le mécanisme de fonctionnement de la filière. L'analphabétisme ou le faible niveau d'instruction des producteurs en milieu rural ne leur permet pas une prise en charge effective de la commercialisation du coton graine, activité très stratégique dans la filière. Cette situation donne des marges de manœuvre aux secrétaires de GV qui, usant de leur niveau d'instruction, concentre la gestion de la filière au niveau des GV dans leurs mains.

La création du conseil des producteurs en 2006 pour limiter le désordre n'a pas permis d'éviter la mauvaise gestion de la caution solidaire. Ainsi on observait des producteurs qui prennent des intrants dépassant leurs capacités ou d'autres qui après avoir pris des intrants dans un réseau commercialisent leur coton graine dans un autre réseau. Notons que les intrants sont mis en place à crédit récupérable lors de la commercialisation. Pour avoir ces crédits intrants les producteurs déposent comme garanti le coton qu'ils produiront et ils s'engagent solidairement sur la base de la confiance qu'ils se font pour aller ensemble au crédit (caution solidaire). Les vrais producteurs n'arrivaient plus en fin de campagne à rentrer en possession de leur fond. Les responsables de ces OP et les acteurs privés sont taxés de corrompus par leurs mandats. Selon un producteur de Donwari :

« Les responsables d'OP bénéficient des faveurs d'une part, auprès des égreneurs à qui ils garantissent la production de leurs membres

et d'autre part auprès des distributeurs d'intrants pour l'écoulement des intrants ».

Dans cette arène, à l'exception des producteurs, toutes les parties tirent leurs profits du jeu : les égreneurs parviennent à obtenir une quantité de coton graine au-delà de celle obtenue dans le système CSPR. Cette négociation entre producteurs-égreneurs a conduit à une spécialisation des différentes compagnies d'égrenage selon les OP.

De 2005 à 2011, ces responsables des GV ont permis à certains distributeurs, ne remplissant pas les conditions réglementaires, d'écouler leurs produits à travers leurs groupements ; échappant ainsi au contrôle. Le système leur offre ainsi une marge de manœuvre pour livrer toute gamme de produits, dans le milieu paysan. D'où la prolifération d'intrants de mauvaise qualité décriée par les producteurs. En retour, ces responsables bénéficient de nombreuses faveurs de la part de ces acteurs. Ce sont ces jeux d'intérêts inavoués qui en réalité ont emmenés certains producteurs à créer leurs OP. Les principales raisons expliquant les dissidences sont présentées dans la figure 5.

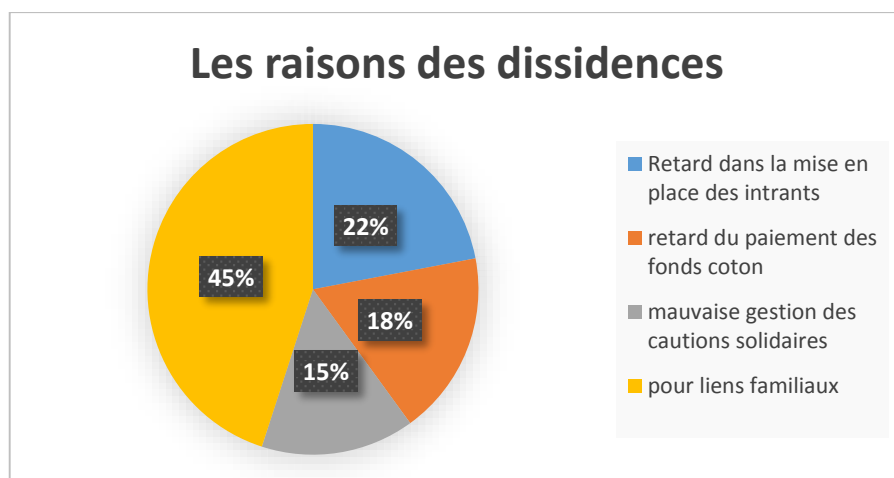


Figure 2: Raisons expliquant les dissidences

Source : Résultats d'analyse des données d'enquête, Juillet 2016.

2.4. Aperçu des tensions entre les différents groupes d'acteurs

La commercialisation du coton a toujours été le volet vers lequel convergent les intérêts de beaucoup d'acteurs de la filière. Mais le non-respect des règles établies, voire la mise en place d'intrants parallèles a été la source de graves dysfonctionnements pour la filière. En 2006, s'appuyant sur les dissidences au

sein des organisations faitières traditionnelles des acteurs comme la FUPRO et la multiplication des organisations réclamant chacun la légitimité de représentation des acteurs, il a été envisagé la création de conseil par la famille professionnelle. Dans l'entendement des acteurs, ce conseil devait être simplement le cadre de concertation des différentes organisations de producteurs de coton existant. Mais les différentes missions assignées au CNPC et à ses démembrements ont fait de ces conseils, des organisations paysannes décrétées dont la légitimité fonctionnelle ne repose que sur les décisions du gouvernement. Cette situation a engendré un refus de certains acteurs de participer à toutes les rencontres initiées par ce conseil.

En 2008, l'outil industriel de la SONAPRA est cédé à la Société Commune de Participation. Ce qui a abouti à la création de la SODECO. Cette période marque ainsi le désengagement total de l'Etat des maillons stratégiques de la filière. Par contre, il continuait de mettre à disposition des différents acteurs des subventions dans le souci de rétablir la confiance et susciter l'engouement des producteurs aux fins d'accroître la production cotonnière.

Par la suite, les conseils des producteurs ont été supprimés. Malgré le nombre élevé des représentants d'OP et bien que les décisions soient prises par consensus, l'AIC apparaît comme une institution au service des égreneurs et distributeurs d'intrants. Selon un ancien employé de l'AIC :

« La plupart des représentants d'acteurs siégeant au sein de l'AIC se comportent comme des agents entièrement aux ordres du Président du conseil d'administration de ladite structure ».

Cet état de chose a conduit à la fragilisation des OP qui ont perdu toute capacité à défendre leurs intérêts. A cet effet, les producteurs pensent que le gouvernement et l'AIC veulent le coton, mais ne veulent pas des producteurs.

Durant la campagne cotonnière 2011-2012, des incompréhensions entre les acteurs publics et les privés se sont installées et se traduisent par des tensions répétées entre les agents d'encadrement relevant des Centres Communaux de Production Agricoles (CeCPA) et ceux du privé appelés Agents d'Appui en Gestion Coopérative (AAGC) recrutés par l'AIC. Les tensions se cristallisent autour des questions de rémunérations et des statuts différents, d'une part, d'un flou dans les attributions des différents agents d'encadrement ainsi que de leurs rôles, d'autre part, et enfin, du bicéphalisme au niveau de la hiérarchie.

En effet, nos entretiens avec les différents acteurs ont révélé deux sérieux problèmes au cours des campagnes 2010-2011 et 2011-2012 :

- la mauvaise qualité des semences à savoir un faible pouvoir germinatif, les problèmes des insecticides (produits frelatés, quantité insuffisante et mise en place tardive) selon les producteurs ;
- la mise en place tardive et la dilution des engrais sur les céréales.

Répondant aux plaintes des producteurs, l'évaluation de la production par l'Etat a été caractérisée par un manque de transparence qui s'illustre par le renvoi par l'AIC des producteurs et des agents de contrôle de qualité et de conditionnement du CECPA tant au niveau des marchés autogérés de coton qu'au niveau des usines d'égrenage. Cette exclusion des témoins officiels (agents de conditionnement et représentants de producteurs) jette des discrédits et de sérieux doutes sur les chiffres déclarés par l'AIC.

En 2012, accédant à la demande des acteurs et suite au supposé mauvaise gestion des subventions accordée à la filière par l'AIC, l'Etat a suspendu l'accord signé entre lui et l'AIC en 2008 pour une période de 10 ans. La gestion de la filière est à nouveau confiée à un comité transitoire composé des institutions d'Etat. Ainsi, l'Etat a décidé de la mise en place de l'Autorité nationale de suivi et de contrôle de la filière coton avec des démembrements dans les Départements et dans les Communes. Le bras opérationnel de cette Autorité est constitué de la SONAPRA rénovée dans son cadre institutionnel, des CeRPA et des CeCPA. A partir de cet instant, jusqu'en 2015, ni les acteurs du privé, ni ceux du public n'ont réussi à s'accorder sur les rôles respectifs des uns et des autres dans la gestion de la filière.

3. Discussions sur les acteurs et leurs rôles

Des résultats issus de nos travaux, il ressort que les multiples dysfonctionnements au sein de la filière coton ont débouché sur la multiplicité des OP et une cacophonie généralisée entre les différents acteurs de la filière s'est installée. La crise de confiance entre les acteurs s'est installée avant 2005 et perdue.

Ces résultats rejoignent ceux de E. G. G. Tottin (2004, p 74), qui avait constaté que les leaders de paysans se sont accaparés des organes dirigeants refusant de céder leur place à la fin de leur mandat parfois avec la bénédiction de l'encadrement. Ceux qui sont évincés d'une manière ou d'une autre constituent une fronde qui conduit à la constitution et à l'émergence de

nouveaux réseaux. Ainsi le milieu des OP coton est devenu un tissu de plusieurs réseaux, chaque réseau se réclamant une proportion de producteurs membres. De même, A. C. Ahouissoussi (1998, p 59), dans ses travaux sur le coton, relatifs au fonctionnement de ces réseaux de producteurs a conclu que la multiplicité des réseaux n'a fait qu'accentuer la crise de la filière car cette dernière était devenue un jeu d'intérêt pour les dirigeants. Chaque producteur est membre d'un réseau qui lui fournit les intrants et devrait normalement lui acheter le coton graine. Au centre de ces réseaux on notait l'omniprésence et l'omnipotence des secrétaires des groupements villageois et des gérants. La gestion faite par ses secrétaires et gérants en matière d'intrants coton et de commercialisation de coton graine a entraîné progressivement les organisations des cotonculteurs dans un cycle infernal d'endettement sans frein. M. N. Baco et *al.* (2013, p 475) ont également fait une nuance en précisant qu'une innovation ne comporte pas nécessairement que des avantages en économie. Elle fait naître des conflits d'intérêts inévitables entre l'innovateur et l'ensemble du marché ou de la société. Selon J. Egah et *al.* (2014, p 232), le fonctionnement des acteurs et des organisations est régi par des conventions ou des règles institutionnelles qui affectent des rôles à chaque type d'acteur ou à chaque organisation. Ils développent inlassablement des stratégies particulières pour protéger des intérêts implicites en face d'un intérêt ou d'un objectif.

Conclusion

La mise en application des réformes n'a pas donné les résultats tant escomptés. Les nombreux décrets pris accentuent non seulement les tensions internes entre les acteurs du coton mais aussi entre les acteurs et le gouvernement lui-même. La multiplicité des différentes réformes institutionnelles a entraîné une crise de confiance entre les acteurs. Une multiplicité d'institutions est créée pour gérer la filière. Chacune d'elle est à la recherche de maximum de recettes et de moindres coûts. Les coups bas sont permis pour éliminer les autres du jeu afin de mieux gagner. Cette désorganisation de la filière a entraîné une démotivation au sein des producteurs qui constituent des acteurs clés de la filière. Face à cette situation de crise, toute proposition d'organisation de la filière est nécessaire. Ces propositions doivent clairement montrer en quoi elles corrigent les maux que cet article nous a révélés. Dans le cas contraire, la filière est en train d'agoniser.

Références bibliographiques

AGOSSOU Sèsihouèdé Mindéniya Désiré, 2008, Adaptation aux changements climatiques : Perceptions, savoirs locaux et stratégies d'adaptation des producteurs des communes de Glazoué et de Savalou au centre du Bénin. Thèse d'Ingénieur Agronome, Abomey-Calavi, FSA/UAC. 197p.

AHOUISSOUSSI André Charlemagne, 1998, *Le coton dans la restructuration des relations socioéconomiques : cas du village de Founougo dans la sous-préfecture de Banikoara. Département du Borgou. Thèse d'ingénieur agronome, FSA/UNB. 71p.*

BACO Mohamed Nasser, MOUMOUNI I. Ismaïl, SAKA Abdou Kadiri, DOSSOU Romuald, EGAH Janvier et ASSIEDU Ernest Assah, 2013, Entre semences paysannes et améliorées : exigences sociotechniques et avantages économiques de la minifragmentation de l'igname au Bénin. Institut National des Recherches Agricoles au Bénin, Bulletin de la recherche agronomique du Bénin, numéro 74, pp 17-26

DPC, 2010, Evaluation ex-ante de la mise en œuvre des stratégies de relance du pôle coton-textile au Bénin. Rapport final, Cotonou, Bénin. 86 p.

EGAH Janvier, BACO Mohamed Nasser, MOUMOUNI M. Ismaïl, AKPONIKPÈ Pierre Bienvenu, Yegbemey Rosaine Nérice et Tossou Rigobert Cocou, 2013, Performance of Institutional Innovation: The Case of Maize-Related Warrantage in Benin, West Africa. *International Journal of Agriculture Innovations and Research*, 3(2), 473- 479.

EGAH Janvier, Baco MOHAMED Nasser, YEGBEMEY Rosaine Nérice et TOSSOU Rigobert Cocou, 2015, Analysis of Organizational Innovations Adoption: Cases of the Different forms of Maize-related Warrantage in Benin. *British Journal of Education, Society & Behavioural Science*, 6(4), 227- 240.

KPADE Cokou Patrice et BOINON Jean Pierre, 2011, Dynamique des politiques cotonnières au Bénin : une lecture par la dépendance de sentier. *Économie Rurale*, 321: 58-72

PNUD, 2000, Etudes nationales de perspectives à long terme-Bénin 2025. 194p.

TOTIN G. G. Edmond, 2004, Libéralisation de la filière coton au Bénin : Analyse du cadre institutionnel et effets sur les pratiques agricoles dans la commune de N'Dali, thèse d'ingénieur agronome, DSAC, FA, UAC, Abomey-Calavi, Bénin, 115p.

YERIMA Borgui et AFFO Fabien, 2009, Normes, institutions et configurations politiques dans les réformes des filières cotonnières en Afrique de l'Ouest : Cas du Bénin. Volume 2, version provisoire Octobre 2009. 26p.

NOTE A L'INTENTION DES CONTRIBUTEURS

DEZAN est la revue scientifique du Département de Sociologie-Anthropologie de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin. De sa dénomination «dézan» signifiant «rameau» en langue béninoise «fɔ̃ngbé», elle est représentative de la symbolique du changement social en culture africaine. De ce fait, la **Revue DEZAN** se donne pour vocation première de contribuer à une configuration décloisonnée des sciences de l'homme et de la société, pour une synergie transversale et holistique génératrice d'une interdisciplinarité plus fertile à un développement convergent où l'endogène et l'exogène sont en parfaite cohésion. Elle paraît au rythme de deux numéros par an. Les articles y sont rédigés en français, anglais, allemand, ou en langues nationales africaines.

Le comité de lecture est habilité à accepter pour publication ou non les articles soumis. Chaque article est résumé en une page au plus assorti de cinq mots clés du travail. Le manuscrit de 20 pages au plus est soumis en exemplaire original, recto seulement, saisi à l'intérieur d'un cadre de frappe 21 x 29,7; police Times New Roman, point 12, interligne 1,5. Il est accompagné d'un CD-RW ou d'une clé USB comprenant les données. Chaque auteur est appelé à donner son adresse électronique et son institution d'attache. Les cartes et les croquis sont scannés et notés de façon consécutive.

L'usage de l'Alphabet Phonétique International pour transcrire les termes en langues nationales est vivement conseillé. Les références bibliographiques dans le texte sont faites selon l'approche Van Couver ou Harvard dans une parfaite harmonie selon le choix de l'auteur. Chaque auteur apporte une participation de 30.000F.



ISSN 1840-717-X DU 4ème trimestre
Dépôt Légal N°6378 du 4ème trimestre

Impression : Centre des Publications Universitaires
(Université d'Abomey-Calavi) Tél. : (00229) 95 91 57 61
République du Bénin